

École Maternelle
3-5 rue des écoles
37370 ST PATERNE RACAN
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66
EcM-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr

COMPTE – RENDU
DU CONSEIL D'ÉCOLE EXTRAORDINAIRE
Mardi 11 février 2020
Année scolaire 2019/2020

Personnes présentes :

-

Comité de parents :

Mme Lioult
Mme Poisson
Mme Feriau

Enseignantes :

Mme THEMINES
Mme ECHIVARD
Mme PICHON-DUPONT (RASED)

Mairie

M. POUPEE (maire)
M. DUBOIS (mairie)

Personnes excusées :

Mme Henriot (Parents délégués)
Mme Georget (mairie)
Mme LECLERC (Inspectrice de l'Éducation Nationale)
Mme Royer (DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale))

Ordre du jour :

Vote de l'organisation de la semaine pour l'année scolaire 2020-2021.
Les membres du conseil d'école vont voter pour ou contre le maintien de la semaine de 4,5 jours. Ce vote n'est que consultatif, c'est le conseil municipal qui votera prochainement pour l'organisation de la semaine (4,5 jours avec TAP ou 4 jours sans TAP).

La réunion commence par un tour de table, où chacun s'exprime sur l'organisation de la semaine de manière personnelle (mais qui n'exprime pas forcément leur vote en tant que représentants de la mairie ou des parents).

Mme Pichon-Dupont : favorable à 4,5 jours, car ça fonctionne très bien à St Paterne, et c'est bénéfique à tous les enfants. Par ailleurs, avec 5 matinées de travail, il est plus facile pour les personnes du RASED de venir à St Paterne (le mercredi matin).

M. Poupée : favorable à 4 jours, pour une raison financière en premier lieu. Certaines familles trouvent aussi que leurs enfants sont fatigués. Mais son vote ce soir suivra l'avis du conseil municipal.

M. Dubois : favorable en tant qu'élus à la semaine de 4,5 jours, suivant ainsi l'avis du conseil. même si les TAP ont un coût. En tant que citoyen, il considère que c'est l'Éducation Nationale qui devrait acter, et ne pas laisser de choix aux écoles et engendrer ainsi une inégalité entre elles. En tant que parent, n'étant pas expert, il lui est difficile de donner un avis tranché.

Mme Feriau : Personnellement pour les 4,5 jours, suivant les préconisations de l'Education Nationale. N'ayant pas connu l'organisation en 4 jours, elle n'a pas de recul sur la fatigue de son enfant.

Mme Poisson : Personnellement favorable à 4 jours, ses enfants sont fatigués malgré un rythme régulier à la maison. Le vote en tant que délégué sera conforme au vote des parents.

Mme Lioult : Personnellement favorable à 4 jours. Mme Lioult trouve que pour son enfant, repasser à 4 jours et demi après connu le rythme de 4 jours est plus fatiguant, malgré un rythme de vie régulier à la maison. Vote en tant que délégué conforme au vote des parents.

Mme Thémines : Favorable à 4,5 jours, tels que préconisés par l'Education Nationale. Malgré le coût, cela fonctionne très bien à St Paterne. D'un point de vue pédagogique, ½ journée de plus avec les PS pour travailler permet de prendre plus le temps. Est-ce que les élèves sont plus fatigués : difficile de le dire objectivement, et fait confiance aux études conduites par les spécialistes.

Mme Echivard : Favorable à 4,5 jours, tels que préconisés par l'Education Nationale. Les journées plus longues sont plus fatigantes, en particulier pour les enfants en difficulté. Sachant que les temps d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires, permettant une aide aux enfants en difficulté) auraient lieu après 16h30 (soit 3 x 30min ou 2 x 45 min), les enfants concernés resteraient à l'école jusqu'à 17h00 ou 17h15. Par ailleurs, le temps des TAP (activités de 13h30 à 14h30) permet aujourd'hui aux élèves de moyenne section et de grande section de pouvoir faire la sieste s'ils en ont besoin. En revenant à 4 jours, ces temps de sieste ne seraient plus possibles, car ils empièteraient sur le temps de classe.

Le vote de Mme Royer, par ailleurs favorable à la semaine de 4 jours et demi, ne pourra pas être pris en compte car sa procuration n'est pas recevable dans le cadre de notre Conseil d'école (en effet, la possibilité de vote par procuration doit être inscrite au règlement du Conseil d'école).

Le conseil d'école passe au vote :

Pour 4 jours et demi : 5 votes

Pour 4 jours : 2 votes

Fin de la séance : 19h00